

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un,

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 25 Mai 2021 s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de Réunion sous la présidence de M. DERORY.

Présents : M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme LECLoux Aurélie, Mme LEROY Nadine, Mme BEAL Marie-Line, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Etai(ent) excusé(s) : Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, M. BARBIER Christopher, M. CHEMINAL Carl

M. Jean-Paul CHAUVE a été désigné comme secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

RAPPORT ACTIVITE LFA

Monsieur Patrice ROMESTAING Vice-Président Loire Forez Agglomération en charge de la mutualisation est venu présenter aux élus le rapport d'activité de l'année 2020.

CONTRAT DE TRAVAIL SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe est inscrit au tableau des effectifs de Bussy-Albieux pour 27 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de la charge de travail, ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe pour 27 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent de 130 heures mensuelles à temps non complet, (à raison de 30 heures hebdomadaires) sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique qui sera consulté à ce sujet.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent la suppression à compter du 01/07/2021 d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires.
- approuvent la création à compter du 01/07/2021 d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires.
- imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012

ESPACE CINERAIRE CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'espace cinéraire du cimetière est constitué de 5 cavurnes (petite tombe creusée dans le sol et recouverte d'un couvercle en granit) et de 6 cases de columbarium.

Monsieur le Maire informe les élus que ces dernières années, il a été vendu deux cavurnes et quatre cases de columbarium.

Il explique également qu'il y a de plus en plus de demandes pour l'achat de cases de columbarium.

De ce fait, afin d'anticiper et de pouvoir répondre aux demandes, Monsieur le Maire suggère :

- l'aménagement d'un nouveau columbarium de 3 cases.
- de réserver l'espace des 2 cavurnes (non vendues) pour la construction d'un 4ème columbarium pour les années à venir si le besoin s'en faisait sentir.
- d'effectuer une demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe de solidarité

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et donne pouvoir au Maire pour :

- l'aménagement d'un nouveau columbarium de 3 cases.
- de réserver l'espace des 2 cavurnes (non vendues) pour la construction d'un 4ème columbarium pour les années à venir si le besoin s'en faisait sentir.
- d'effectuer une demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe de solidarité

Monsieur le Maire propose de constituer une COMMISSION CIMETIERE pour l'organisation du cimetière, le relevé de tombes...

COMMISSION CIMETIERE : Jean-Paul CHAUVE, Valérie SENDRA,
Valérie PONCET, Franck THINARD, Pierre DUBOST

TRAVAUX RD8 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD8 destiné à sécuriser les cheminements piétonniers en coordination avec le Département, une convention a été mise en place.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire propose aux élus de signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

TRAVAUX RD8 AVENANT AU MARCHE

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait expliqué que les résultats de l'appel d'offres concernant les travaux de sécurisation des cheminements piétons sur la RD8 – Route de Saint Germain Laval étaient moins élevés que ceux prévus initialement.

Monsieur le Maire avait donc suggéré de poursuivre la sécurisation des cheminements piétonniers du côté d'Arthun afin de pouvoir bénéficier de l'enveloppe complète de la subvention qui nous a été attribuée par le Département et la Région.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un estimatif effectué par F2I, le coût de cette tranche supplémentaire s'élève 17 266, 00 € HT soit 20719, 20 TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve la poursuite du projet visant la sécurisation des cheminements piétons en réalisant cette tranche supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

ADMISSION NON VALEUR

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le comptable ne peut recouvrer :

- les frais de location de la Salle des Fêtes de 19 Septembre 2015 pour Madame Alexandra REYNAUD pour la somme de 32, 64 € ;

Après délibération, le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeurs pour la somme de 32, 64 €.

ORGANISATION ELECTIONS

Monsieur le Maire fait le point sur les permanences lors des prochaines élections du 20 et 27 Juin 2021 afin de s'organiser.

POLE INTER ASSOCIATIF

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion de travail avec l'architecte (rencontre du 19 Avril 2021) concernant le projet de la Maison des Associations.

Monsieur le Maire propose aux élus d'arrêter et de valider le projet afin de pouvoir monter des dossiers de subvention à l'automne.

DIVERS

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Jean-Yves TARDY souhaite louer le studio à compter du 06 Octobre 2021.

Le Conseil Municipal décide :

- d'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.

- de prix de la location sera de 212,79 € payable chaque mois à terme échu.

- la location commencera le 06 Octobre 2021

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux demandes de subvention ont été effectuées auprès du Département dans le cadre de la subvention d'investissement Fonds de Solidarité :

- pour le changement de fenêtres de la Salle de Réunion et le changement de la noue du toit de l'Atelier ;

- pour le changement de chaudière dans un logement locatif et mise en place éclairage sur les jeux de boules ;

Suite à ces deux demandes, Monsieur le Maire confirme que le Département de la Loire a décidé de nous attribuer :

- une subvention de 5 317, 00 € TTC pour un montant des travaux estimés à 8 863, 00 € HT concernant le changement de fenêtres de la Salle de Réunion et le changement de la noue du toit de l'Atelier,

- une subvention de 2 162, 00 € TTC pour un montant des travaux estimés à 3 604, 00 € HT concernant pour le changement de chaudière dans un logement locatif et la mise en place éclairage sur les jeux de boules ;

DECHETS

Monsieur le Maire rappelle que chaque foyer peut bénéficier d'une demi-journée de location de broyeur gratuite annuellement.

Monsieur le Maire précise que les personnes intéressées doivent s'inscrire sur le site internet de Loire Forez.

Monsieur le Maire souligne que cette information sera mise sur le site internet et sur illiwap.

ILLIWAP

Suite à la mise en place de l'application illiwap qui permet aux habitants de suivre les informations de la commune, Madame BEAL, Conseillère Municipale, explique qu'à ce jour il y a 92 abonnés et que le nombre d'adhérents augmente progressivement.

REUNIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de certaines réunions programmées sur le mois de Juin où les élus sont conviés s'ils souhaitent y participer.

ROUTE D'ALBIEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Loire Forez Agglomération a sélectionné la commune pour la réfection d'une partie de la Route d'Albieux.

Le coût des travaux est estimé à 40 000 € et il y aurait 20% à notre charge si nous acceptons de d'y réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation de ces travaux,
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y afférent.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

